



Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration des Services Judiciaires du 22 avril 2024

A 3 mois du début des JOP, la cérémonie d'ouverture a déjà commencé aujourd'hui au Millénaire ! En effet, le ministère a décidé, plutôt que de donner les moyens à ses juridictions de faire face à l'évènement, de dépenser les crédits qu'on nous répète ne pas avoir en organisant des olympiades dignes d'un camping cinq étoiles au cœur de la centrale. Les coupes budgétaires se multiplient, les dernières annonces de Bercy parlent de 5 milliards d'économie sur la gestion des ministères et le nôtre en profite pour dilapider le peu qu'il nous reste pour amuser la galerie ! Cherchez-vous à obtenir la médaille d'or de l'organisation ? Ce ne sera en tout cas pas les agents qui vous la décerneront. Plutôt que de les soutenir vous démontrez encore un peu plus votre mépris à leur égard.

La réponse favorite aux questions pratiques des agents, c'est, on ne sait pas ! Ce que nous nous savons en revanche, c'est que la période apportera son lot de contraintes supplémentaires, s'ajoutant au lourd quotidien de nos collègues qui n'ont d'ores et déjà tout simplement pas les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Notre quotidien, on le sait ce sont des environnements de travail non adaptés, un sous-effectif permanent, des heures supplémentaires et heures écrêtées non payées... Ce que l'on sait aussi, c'est qu'un certain nombre de nos collègues lyonnais n'auront cette année pas la possibilité de trouver le repos pendant la saison estivale ! Encore une fois, nous avons raison, les consignes contraires et l'inégalité de traitement ont fait leur retour ! Des contraintes, voilà la seule perspective qu'il est offert aux agents !

Tout ça conjugué aux annonces du ministre de la fonction publique n'augure aucune perspective de meilleur traitement à l'avenir, l'individualisation de la rémunération avec la part belle au soi-disant mérite, la remise en cause des catégories au lieu de reconnaître les qualifications et l'ancienneté et la semaine en 4 jours sans revoir la durée du travail, une stratégie de division savamment orchestrée ! On découvre même que certains services de ce ministère avaient anticipé les annonces...puisque à la centrale, il a déjà été proposé aux agents d'expérimenter la semaine en 4 jours sans bien entendu qu'aucune instance de dialogue social ne soit saisie, pour quoi faire, il n'est pourtant pas question de modifier les organisations de travail dans la concertation...n'est-ce pas !

La déception après l'espoir sera vite ressentie à la lecture du projet de circulaire de localisation des emplois des fonctionnaires présentée ce jour « pour débat » dans la mesure où si nous nous contentons de le lire sans tenir compte de la vacance d'emplois permanente dans les juridictions, on pourrait croire que la situation des effectifs tend à s'améliorer mais à l'étudier de plus près on se rend vite compte que les augmentations concernent principalement les contractuels et que nous sommes très loin de l'augmentation des effectifs pérenne qu'on ne cesse de nous rabâcher. Et que dire de l'existence d'une CLE fonctionnaires sans celle des magistrats ! Comment discuter des effectifs sans connaître l'ensemble des variables ?

Cour d'appel de Paris - 34, quai des Orfèvres
Esc. F – 1er étage/Entresol 75055 PARIS CEDEX 01
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98
Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <https://cgt-justice.fr>



Etes-vous là pour défendre ce service public de la justice ou tout bonnement pour appliquer les directives mettant de plus en plus à mal l'ensemble des travailleurs de ce ministère ?

Encore un premier mai qui s'annonce lourd de revendications, année après année, elles cherchent l'écho qui ne revient pas, l'État préférant instaurer de plus en plus d'inégalités sociales, d'austérité, de politiques au service des plus riches en distribuant l'argent public aux entreprises privées avec ses cadeaux fiscaux. Ou encore miser sur des mesures libérales qui ne flattent que ceux qui ont les moyens d'y participer.

Les élus au CSA SJ

Cour d'appel de Paris - 34, quai des Orfèvres
Esc. F – 1er étage/Entresol 75055 PARIS CEDEX 01
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98
Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <https://cgt-justice.fr>

